Le Télégramme, 14 novembre 2021
https://www.letelegramme.fr/bretagne/parc-eolien-de-saint-brieuc-a-erquy-la-contestation-s-organise-autour-des-terres-d-un-agriculteur-13-11-2021-12866641.php

Parc éolien de Saint-Brieuc : à Erquy, la contestation s'organise autour des terres d'un agriculteur

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

Lecture : 2 minutes.

Actions, dépôts de plaintes… Le collectif anti-éolien en baie de Saint-Brieuc ne lâche rien. Le « pot de terre » réfléchit même à l'installation d'une ZAD (*) sur l'exploitation agricole de Ludovic André, à Saint-Quéreuc, menacée par le chantier du parc éolien, pour faire plier les « pots de fer » !

Katherine Poujol et Ludovic André, respectivement présidente de l'association Gardez les Caps et agriculteur menacé par le projet, ont déposé une plainte pour faux et usage de faux, estimant que certains documents ont pu biaiser l'enquête publique sur le passage de câbles par Saint-Quéreuc. (Le Télégramme/Sylvie Vennegues)

Ce samedi 13 novembre, c'est à Saint-Quéreuc, à la campagne, à quelques kilomètres de la plage de Caroual, à Erquy (22), qu'une centaine d'opposants au parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc se sont mobilisés : des élus, des habitants d'Erquy et des environs, des pêcheurs, des membres d'associations… « Si, avant le projet, on pouvait s'opposer sur des avis, aujourd'hui, on se retrouve tous pour dénoncer des faits », a rappelé Ludovic André, dont l'exploitation laitière est menacée par le passage du câble de raccordement de 225 000 volts que veut déployer RTE entre Caroual et Ruca.

Les dépôts de plaintes s'enchaînent

Le 9 novembre dernier, avec l'association Gardez les Caps, l'agriculteur a déposé une plainte contre X auprès du procureur de la République de Saint-Brieuc pour « faux et usage de faux ». Les plaignants font grief à la société Réseau de transport d'électricité (RTE), la filiale d'EDF chargée du raccordement du parc offshore au réseau électrique, d'avoir fait disparaître l'exploitation du plan parcellaire du cadastre, ce qui pourrait avoir pour effet de fausser les conclusions de l'enquête publique.

« Quelques heures seulement après ce dépôt de plainte », a précisé Katherine Poujol, la présidente de l'association Gardez les Caps, « le préfet des Côtes-d'Armor, décidément très efficace, a pris un arrêté instituant les servitudes légales sur le chemin des Moineries, qu'il considère donc comme un chemin public, alors qu'il s'agit d'un chemin privé. » « La semaine prochaine, avec Ludovic André, nous allons déposer une nouvelle plainte contre cet arrêté. »

« Après sept ans de procédure avec RTE, le pot de terre connaît quelques fissures mais il tient encore debout ! »

La semaine prochaine, aussi, le 17, une réunion est prévue à la préfecture de Saint-Brieuc entre le préfet et les maires des communes concernées par le projet pour faire un nouveau point de situation. Chez Ludovic André, un expert sanitaire dressera un état des lieux de l'exploitation, qui devrait conduire RTE à faire appel. En mairie d'Erquy, le maire Henri Labbé, comme il l'a annoncé samedi, n'autorisera pas RTE à commencer les travaux à Saint-Quéreuc : « Je ne signerai pas ! »